

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1962 B 80012
Numéro SIREN : 606 220 127
Nom ou dénomination : A.ALLARD BOUTIQUE DE MEGEVE

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/009312

André ORGIAZZI

EM LYON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT COMPTABLE HONORAIRE

53 Avenue Albert Einstein

CS 81284

69608 VILLEURBANNE Cedex

Portable : 06 09 13 66 68

andre.orgiazzi@free.fr

**Rapport du Commissaire à la Transformation et
du Commissaire aux Comptes sur la transformation
de la SARL A. ALLARD BOUTIQUE DE MEGEVE**

au capital de 219 450 euros
Siège social : 148 place de l'Eglise
74120 MEGEVE

RCS ANNECY 606 220 127

en Société par Actions Simplifiée (SAS)

Aux Associés,

En ma qualité, d'une part de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du même code, par décision à l'unanimité des Associés en date du 11 septembre 2023, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code du commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION DE GESTION AGREEE

LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

SIRET : 398 033 134 00014 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 233 98 033 134 00014

Une indemnité forfaitaire de 40,00 euros pour frais de recouvrement pourra être réclamée pour le paiement des factures hors délais prévus. Décret du 02/10/2012 - Art. L 441-6 et D 441-5 du Code de Commerce

1) Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de ses caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

A. Sur l'exploitation

Cette société a débuté son activité le 1^{er} janvier 1962 à la suite de l'achat du fonds de commerce et a été inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy le 7 février 1962.

Son objet principal est l'exploitation de magasins de ventes de confection pour hommes, dames et enfants, de bonneterie, chaussures, accessoires de sports, tissus au mètre et la confection sur mesure.

L'exercice social se clôt chaque année au 31 mai.

Les derniers comptes annuels ont été arrêtés au 31 mai 2023.

Le chiffre d'affaires de ce dernier exercice s'est élevé à 2 537 413 euros contre 2 276 088 pour l'exercice précédent, montrant une progression de 11,48%.

La marge brute globale s'est établie à 1 620 633 euros représentant un pourcentage de 63,29% par rapport au chiffre d'affaires. Pour l'exercice clos au 31 mai 2022 ces chiffres étaient de 1 413 492 euros et 61,49%.

Ce pourcentage de marge correspond à un coefficient multiplicateur moyen, du prix d'achat hors taxes, au prix de vente toutes taxes comprises, de 3.27. Il s'agit du taux de marque.

Les autres achats et charges externes ont progressés de 17,07%., pour s'établir à 664 857 euros. Les principales hausses sont relatives à l'énergie, l'entretien de l'immeuble et des magasins et à la communication. Il est à noter le développement des ventes par internet, ce qui a entraîné une hausse significative des commissions.

Les impôts et taxes qui se sont élevés à 32 715 euros contre 31 035 euros pour l'exercice précédent, ne montre pas des hausses significatives, sauf en ce qui concerne les taxes d'habitation (+115%).

Les frais de personnel avec les charges sociales ont représenté une charge globale de 716 495 euros soit une progression de 3,68% par rapport à l'exercice précédent, soit un pourcentage par rapport au chiffre d'affaires de 28,24%.

Les charges sociales pèsent à 45,21% des salaires bruts, ce pourcentage était de 44,68% pour l'exercice clos le 31 mai 2022.

Les dotations aux amortissements et provisions sont en légère baisse étant calculées à 107 185 euros.

Le résultat d'exploitation positif s'est élevé à 102 857 euros, contre 11 360 euros pour la période précédente.

Après un résultat financier négatif de 28 154 euros, correspondant essentiellement aux intérêts des emprunts et des comptes courants, et un résultat exceptionnel positif de 97 230 euros dont 99 684 euros de produits exceptionnels concernant une régularisation de loyers antérieurs, le bénéfice net comptable s'établit à 171 933 euros.

B. Sur la situation financière

Au vu des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2023, la situation nette comptable s'élevait à 1 274 169 euros, pour un capital social de 219 450 euros.

Pour obtenir le Fonds de Roulement Net Global (FRNG), il y a lieu de déduire de la situation nette comptable ci-dessus, l'actif net immobilisé, à la même date, soit 624 202 euros.

D'où le FRNG devient + 649 967 euros.

Par ailleurs, le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) se calcule ainsi :

Actif circulant moins les Dettes à court terme

<u>Actif circulant</u>		1 586 790
Stock de marchandises	1 448 050	
Stock fournitures et emballages	57 083	
Créances clients	9 411	
Autres créances	63 933	
Comptes de régularisation actif	8 313	
<u>Dettes à court terme</u>		- 319 080
Dettes fournisseurs	225 990	
Dettes fiscales et sociales	82 600	
Autres dettes	10 490	

D'où le BFR positif s'établit à 1 267 710 euros.

On peut résumer la situation financière de cette société au 31 mai 2023 de la manière suivante, retracée dans le petit tableau ci-dessous :

	Emplois	Ressources
FRNG		649 967
Provisions pour risques		38 488
Emprunts		175 045
2 PGE		471 482
Compte courant Associés		111 626
BFR	1 267 710	
Disponibilités	178 898	
	<u>1 446 608</u>	<u>1 446 608</u>

2) Mission du Commissaire à la Transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

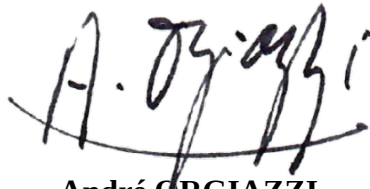
- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier, compte tenu des événements survenus depuis la clôture du dernier exercice, et en particulier par l'examen de la balance des comptes établie au 31 août 2023, si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Villeurbanne,
le 20 septembre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Orgiazzi', with a large, sweeping flourish underneath.

André ORGIAZZI
Commissaire à la Transformation